

Posté par: formations-concours

Publiée le : 15/9/2008 10:48:08

Fonctions : Les professeurs techniques sont chargés de fonctions d'enseignement et d'animation pédagogique. Ils concourent à la réalisation d'objectifs de formation professionnelle et d'insertion pour les mineurs et jeunes majeurs pris en charge par les établissements et services de la PJJ. A ce titre ils évaluent les aptitudes des jeunes à entamer et suivre des formations ; enseignent directement les gestes professionnels et les savoirs fondamentaux dans leur spécialité (menuiserie, mécanique, cuisine, peinture) ; développent un réseau de partenaires dans le monde de l'entreprise.

Conditions d'accès et formation Les professeurs techniques constituent un corps classé dans la catégorie A de la fonction publique d'Etat et sont recrutés par la voie de 2 concours distincts organisés par spécialité : **Le concours externe** est ouvert aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau II (BAC+3) ou d'un diplôme de niveau III (BAC+2) avec 5 années d'activités professionnelles comme cadre*. **Le concours interne** est ouvert aux agents justifiant de 3 années de service effectif et titulaires d'un diplôme de niveau III. Les candidats admis au concours sont nommés professeurs techniques stagiaires pour une durée d'une année durant laquelle ils reçoivent une formation d'adaptation.

Parcours professionnel Les professeurs techniques de classe normale peuvent accéder au grade de professeur technique hors classe lorsqu'ils atteignent le 7^{ème} échelon de leur grade. Rémunération de 1545 €, mensuels bruts (+ indemnités) pour un professeur technique de classe normale d'aboutant 3472 €, mensuels bruts (+ indemnités) pour un professeur technique hors classe en fin de carrière.